

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 03/03/2016

### MAIRIE 42220 COLOMBIER

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Paul VALLOT, Maire. Neuf membres étaient présents. Excusées : Françoise LECORNU – Maryline VANEL.

Ordre du Jour :

#### Vote des comptes administratifs 2015

BUDGET PRINCIPAL : résultat de clôture en fonctionnement : excédent de 147 877,18 € -  
résultat de clôture en investissement : déficit de 244 650,24 €.

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT : résultat de clôture en exploitation : excédent de  
23 150,87 € - résultat de clôture en investissement : excédent de : 171 446,82 €.

BUDGET CCAS : résultat de clôture en fonctionnement : excédent de : 1 244,72 €.

BUDGET CHAUFFERIE BOIS : résultat de clôture : déficit de : 3 296,17 €

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### Informations sur les travaux en cours

Les travaux d'extension du réseau d'eau potable sont bientôt terminés. Il reste à réaliser l'installation des pompes pour le surpresseur situé à Vernolon.

Mise en accessibilité et extension de la Salle des fêtes : l'appel d'offre va être lancé. Une réunion pour la constitution des différents lots du marché est prévue cette semaine.

#### Questions diverses

- Assainissement non collectif : la Communauté de Communes des Monts du Pilat lance un nouveau marché pour « Services des prestations de contrôles d'installations d'assainissement non collectif sur son territoire », marché à bon de commande, selon la procédure adaptée du code des marchés publics. La commune de ST JULIEN MOLIN MOLETTE est coordinatrice. Après en avoir discuté, le conseil municipal désigne : Jean-Paul VALLOT, membre titulaire, René ORIOL, membre suppléant pour la commune de COLOMBIER.

- Motion contre la suppression des trésoreries de BOURG-ARGENTAL et PELUSSIN : par un courrier la Direction Régionale des Finances Publiques annonce sa volonté de réorganiser les trésoreries Sud Loire, et en particulier de fermer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les trésoreries de Bourg Argental et Pélussin. Monsieur le Maire propose de voter une motion contre cette suppression. Vote du conseil municipal : 7 pour l'adoption de cette motion – 2 absents.

- Convention de site grimpe d'arbres : Mr Michel JEAN directeur du Centre d'Enseignement Professionnel sur les arbres et leur environnement, propose à la Commune de Colombier une convention relative à l'organisation de formation et d'activités dans et autour des arbres dans la forêt communale. Contact a été pris avec l'ONF gestionnaire de notre forêt, et après visite sur le site une zone a été définie pour la réalisation de cette activité. Après discussion, le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de cette convention par le Maire pour une durée de 2 mois.

- Enfouissement de la ligne ERDF, ligne Très Haute Tension entre St Julien-Molin-Molette et Colombier : une demande a été faite de la part de ERDF d'installer un poste transformateur sur la parcelle section AB 53, place de la mairie non revêtue ; Ce poste représente une emprise au sol d'environ 8 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique.